



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**OBJET : Adoption du budget primitif 2018 :**

- confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature
- adoption des subventions d'équipement

Séance du 29 mars 2018

Convocation du 23 mars 2018

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-trois mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mmes Claire Vigneron, Liza Magri, MM. Thierry Legros, Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, Mme Catherine Lequeux, MM. Thibault Hennion, Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

M. Jean-Pierre Riotton par Jean-Philippe Allardi,  
Mme Pauline Schmidt par M. Philippe Laurent,  
M. Othmane Khaoua par Mme Chantal Brault,  
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Catherine Arnould,  
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier,  
M. Christian Lancrenon par M. Thierry Legros

Secrétaire de séance :

M. Benjamin Lanier

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 29 mars 2018**

**OBJET : Adoption du budget primitif 2018 :**

- **confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature**
- **adoption des subventions d'équipement**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'article 107 de la loi n°2016-991 du 7 août 2016 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) complétant les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007,

Vu sa délibération du 15 février 2018 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2018,

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 adoptés lors de la présente séance,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter prioritairement le résultat de 2017 (s'élevant à 3 385 617,42 €) à la couverture du déficit de la section d'investissement à hauteur de 1 021 756,16 € et d'affecter le solde (soit 2 363 861,26 €) à la réduction des charges de fonctionnement du budget 2018,

Après en avoir délibéré, à la majorité (11 votes contre : MM. Thierry Legros, Xavier Tamby, Mme Catherine Lequeux, MM. Thibault Hennion, Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon)

**Article 1 : Adoption du budget primitif 2018 de la Ville.**

PRECISE que le budget primitif 2018 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2017 au vu du compte administratif et du compte de gestion 2017 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance.

ADOpte les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

chap	Libellé	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 656 600,00	11 votes contre : MM. Legros, Tamby, Mme Lequeux, MM. Hennion, Lanier, Mme Ganne-Moison, MM. Alaoui-Benhachem, Campan, Mmes Debon, Daugeras, M. Lancrenon
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	525 000,00	même vote
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	18 438 000,00	même vote
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 061 000,00	même vote
66	CHARGES FINANCIERES	1 270 000,00	même vote
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	282 400,00	même vote
68	DOTATION AUX PROVISIONS	6 000,00	même vote
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 038 000,00	même vote
042	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 100 000,00	même vote
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>42 377 000,00</b>	même vote

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

chap	Libellé	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	224 000,00	11 votes contre : MM. Legros, Tamby, Mme Lequeux, MM. Hennion, Lanier, Mme Ganne-Moison, MM. Alaoui-Benhachem, Campan, Mmes Debon, Daugeras, M. Lancrenon
70	PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 670 000,00	même vote
73	IMPOTS ET TAXES	28 728 000,00	même vote
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 120 000,00	même vote
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 190 000,00	même vote
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	65 593,74	même vote
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	même vote
042	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	15 545,00	même vote
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>40 013 138,74</b>	même vote
	<i>EXCEDENT REPORTE</i>	2 363 861,26	même vote
	<b>TOTAL CUMULE DES RECETTES</b>	<b>42 377 000,00</b>	même vote

En section d'investissement : les chapitres suivants en dépenses  
(stade « propositions nouvelles » ; le stade report étant repris pour solde)

chap	Intitulé	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
	<b>OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES - DEPENSES</b>	<b>18 944 628,98</b>	11 votes contre : MM. Legros, Tamby, Mme Lequeux, MM. Hennion, Lanier, Mme Ganne-Moison, MM. Alaoui-Benhachem, Campan, Mmes Debon, Daugeras, M. Lancrenon
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 939 683,98	même vote
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	507 650,00	même vote
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	106 000,00	même vote
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 546 350,00	même vote
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	9 823 000,00	même vote
45	OPE. SOUS MANDAT	6 400,00	même vote
040	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	15 545,00	même vote
	<b>DEPENSES REPORTEES</b>	<b>7 996 371,02</b>	même vote
	REPORT DE DEPENSES	4 179 247,64	même vote
	REPRISE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT	3 817 123,38	même vote
	<b>POUR UN TOTAL CUMULE DE</b>	<b>26 941 000,00</b>	même vote

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

chap	Intitulé	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
	<b>OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES - RECETTES</b>	<b>19 966 385,14</b>	11 votes contre : MM. Legros, Tamby, Mme Lequeux, MM. Hennion, Lanier, Mme Ganne-Moison, MM. Alaoui-Benhachem, Campan, Mmes Debon, Daugeras, M. Lancrenon
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 080 615,00	même vote
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 021 756,16	même vote
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 459 000,00	même vote
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 090 000,00	même vote
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS	4 213,98	même vote
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 400,00	même vote
45	OPE. SOUS MANDAT	6 400,00	même vote
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 220 000,00	même vote
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	978 000,00	même vote
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 100 000,00	même vote
	<b>RECETTES REPORTEES</b>	<b>6 974 614,86</b>	même vote
	RECETTES REPORTEES	6 974 614,86	même vote
	<b>POUR UN TOTAL CUMULE DE</b>	<b>26 941 000,00</b>	même vote

ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2018 de la ville de Sceaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

▪ section de fonctionnement	42 377 000 €
▪ section d'investissement	26 941 000 €
▪ <b>TOTAL</b>	<b>69 318 000 €</b>

Après en avoir délibéré, à la majorité (11 votes contre : MM. Thierry Legros, Xavier Tamby, Mme Catherine Lequeux, MM. Thibault Hennion, Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon)

Article 2 : Confirmation des modalités de vote du budget

CONFIRME que la commune a décidé de voter son budget par nature, accompagné d'une présentation par fonction, avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M14.

Après en avoir délibéré, à la majorité (11 votes contre : MM. Thierry Legros, Xavier Tamby, Mme Catherine Lequeux, MM. Thibault Hennion, Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon)

Article 3 : Autofinancement prévisionnel

PRECISE que :

- le montant du virement complémentaire à la section d'investissement s'élève à 4 220 000 €,
- les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 1 100 000 €.

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève donc 5 320 000 €.

Après en avoir délibéré, à la majorité

Article 4 : Subventions d'équipement

DECIDE d'attribuer des subventions d'équipement au titre de 2018 à hauteur de 106 000 €. Les dépenses sont inscrites à la nature 204 et seront amorties à compter de l'exercice suivant sur la nature 2804 (soit à compter de 2019 pour les subventions d'équipement versées en 2018) se répartissant comme suit :

- subvention d'équipement pluriannuelle versée au Syndicat mixte Autolib pour la création de stations Autolib sur Sceaux (5 votes contre : MM. Thierry Legros, Xavier Tamby, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras) : 13 000 €
- subvention d'équipement versée à l'Aumônerie des collèges et lycées de Sceaux et Fontenay-aux-Roses pour la réalisation de travaux sur bâtiment (1 vote contre : M. Xavier Tamby) : 5 000 €
- subvention d'équipement pluriannuelle versée à France Habitation pour la construction de logements sociaux sur le territoire communal (1 vote contre : M. Xavier Tamby) : 88 000 €

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



